

Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE

UNEP/WG.129/5
25 mars 1985

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Réunion conjointe des Points Focaux
Nationaux du Plan Bleu et du Programme
d'Actions Prioritaires

Athènes, 6-9 mai 1985

HARMONISATION ET COORDINATION
DES ACTIVITES DU PLAN BLEU ET DU PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES
POUR LA PERIODE 1985-1987

I HISTORIQUE

1. Le Plan d'Action pour la Méditerranée énumère comme premier de ses quatre grands éléments la planification intégrée et la gestion des ressources du Bassin méditerranéen.

La réunion intergouvernementale des Etats côtiers de la région méditerranéenne sur le Plan Bleu (Split, 31 janvier-4 février 1977) a défini le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) et le Plan Bleu comme deux activités indépendantes mais complémentaires par le biais desquelles il est possible d'atteindre les objectifs de l'élément de planification intégrée et de gestion des ressources (UNEP/IG.5/7).

Les objectifs suivants, entre autres, ont été établis pour le Plan Bleu :

- engager un processus permanent de coopération concertée entre les états côtiers de la région méditerranéenne;
- mettre à la disposition des autorités responsables et des planificateurs des renseignements qui leur permettent d'élaborer des plans propres à assurer un développement socio-économique optimal soutenu sans entraîner une dégradation de l'environnement.

Les objectifs à long-terme suivants ont été définis pour le Plan Bleu :

- Aider les Gouvernements des Etats côtiers de la région méditerranéenne à approfondir leur connaissance des problèmes communs auxquels ils doivent faire face tant en mer Méditerranée que dans ses zones côtières;
- aider ces Gouvernements à prendre les décisions appropriées qui favoriseraient dans la région méditerranéenne la gestion rationnelle des ressources et le développement soutenu.

Pour le Programme d'Actions Prioritaires

- Six domaines d'actions prioritaires ont été choisis comme exigeant une action immédiate : la protection des sols, la gestion des ressources en eau, les ressources biologiques de la mer, les établissements humains, le tourisme et la production d'énergie au moyen de technologies douces. Cette liste n'a pas été considérée comme exhaustive et il faut tenir compte des relations évidentes entre les différents domaines.
- Il a été convenu que le PAP devrait avoir pour objectif d'établir un réseau permanent, une coopération constante entre les états côtiers de la région méditerranéenne en vue d'adopter des mesures concrètes de planification progressive et inter-sectorielle. Le PAP devrait mettre en mouvement ce processus en choisissant des actions bien déterminées dans les domaines prioritaires. Des activités dans d'autres domaines pourront être élaborées à un stade ultérieur, conformément aux décisions des Gouvernements de la région. Ces activités devront être conçues en tenant compte des études perspectives à long-terme qui seront entreprises dans le cadre du Plan Bleu.

- Il a été souligné qu'il faut que le Programme assure qu'une duplication des études soit évitée et que les études prospectives du Plan Bleu indiquent clairement et aussi vite que possible les actions concrètes que le PAP devra entreprendre.

2. La troisième réunion ordinaire des Parties contractantes (Dubrovnic, 28 février-4 mars 1983) en examinant la mise en oeuvre et l'état d'avancement du Plan Bleu et du Programme d'Actions Prioritaires a recommandé, entre autres (UNEP/IG.43/6), que par suite du développement du MED POL et du Plan Bleu, certains problèmes soulevés pouvaient être réglés dans le cadre du PAP. De cette façon, la coopération entre ces deux éléments du Plan d'Action pour la Méditerranée devrait être plus directe et revêtir un caractère plus permanent.

3. La Réunion extraordinaire des Parties contractantes (Athènes, 10-13 avril 1984) a pris plusieurs décisions concernant le Plan Bleu et le PAP ainsi que leur interaction.

Notamment, elle a estimé que le rôle des Points focaux devrait être renforcé pendant la deuxième phase du Plan Bleu; elle a décidé de créer un comité d'orientation pour suivre le déroulement des activités, orienter les travaux selon les lignes définies par les Points focaux et les Parties contractantes et collaborer à la préparation de la réunion suivante des Points focaux ainsi que d'assister l'équipe permanente dans ses travaux; les Parties contractantes se sont félicitées des relations déjà établies entre les divers éléments du Plan d'Action pour la Méditerranée et ont prié le secrétariat d'organiser au cours de 1984 une réunion conjointe des Points focaux nationaux du PAP et du Plan Bleu afin d'examiner les progrès réalisés par ces deux activités et de formuler des avis sur leur futur développement ainsi que sur leur interaction (UNEP/WG.49/5).

4. Il est évident qu'il est devenu nécessaire d'harmoniser les activités du BP et du PAP au moment où les conditions d'une activité intensifiée du PAP ont été créées (depuis la fin 1983). C'est pourquoi l'on a établi une pratique stable visant à maintenir les réunions de coordination BP/PAP (de façon régulière à l'occasion de la participation du BP et du PAP à d'autres réunions). Au cours de 1984, cinq réunions de ce genre ont été organisées.

II OBJECTIFS DE LA COOPERATION ET CRITERES POUR LA DIVISION DES ACTIVITES

Les objectifs devant être atteints par le biais de la coopération et de l'harmonisation des activités du PB et du PAP sont les suivants :

- mettre en oeuvre de façon rationnelle et efficace les programmes respectifs et les recommandations présentées par les réunions des Parties contractantes ;
- promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources du Bassin méditerranéen par des programmes complémentaires, en évitant le chevauchement des activités, en continuant les objectifs à l'intérieur de chaque activité et lorsque cela s'avère nécessaire ou approprié, en associant les moyens financiers permettant de les mener à bien.

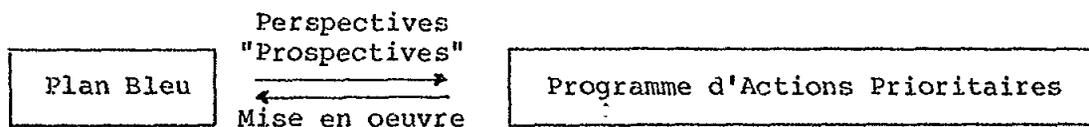
En divisant les activités du PB et du PAP, il faut respecter les grands critères suivants :

- le Plan Bleu est une activité de recherche à long-terme fondée sur des méthodes et des scénarios scientifiques, visant à anticiper l'interaction ressources-environnement-développement dans une période de temps déterminée (jusqu'à l'an 2000 et 2025).

Il a toujours été entendu qu'en plus des résultats convenus (surtout ceux des différents scénarios), le Plan Bleu devrait être en mesure de répondre et/ou de donner des renseignements et des opinions sur des questions prospectives spécifiques. Ces questions pourraient être posées par les pays, ou par n'importe lequel des éléments du PAM, en particulier le PAP.

- le Programme d'Actions Prioritaires est une activité dirigée sur des domaines prioritaires choisis (établissements humains, gestion des ressources en eau, sources d'énergie renouvelables, protection des sols, aquaculture et tourisme) visant à la solution de problèmes immédiats et concrets soit dans tous les pays de la Méditerranée ou dans quelques-uns, en procédant à un échange d'expériences, de connaissances et de technologies ainsi que par le biais de diverses formes de coopération et d'assistance.

Cette division plutôt simplifiée peut être illustrée dans le schéma suivant comme la contribution d'un élément à un autre :



III MOYENS D'EFFECTUER LA COORDINATION ET LA COOPERATION

Les conditions préalables nécessaires pour développer la coordination des deux programmes et la coopération dans la mise en oeuvre des activités prévues doivent être assurées par une familiarisation détaillée de chacun des programmes de travail, des progrès accomplis, et des résultats d'un programme pouvant intéresser l'autre.

Pour effectuer la coordination et la coopération, il faut utiliser les moyens disponibles tels que des réunions de coordination sur la participation conjointe dans des cas particuliers, des échanges de documents et rapports de travail, la participation aux phases préparatoires des activités, des discussions sur des problèmes spécifiques ou concourants, une étroite collaboration lors de l'élaboration des programmes annuels de même que la planification et l'organisation d'activités conjointes (réunions, séminaires, journées d'étude).

Une telle forme de coordination et de coopération devra assurer que l'on évite une répétition ou un chevauchement des activités et permettre l'utilisation des résultats d'un programme pour les besoins d'un autre programme et vice versa.

IV SUJETS D'INTERET A INCLURE DANS LES PROGRAMMES RESPECTIFS

Après avoir procédé à un échange d'information sur le travail accompli en 1984 et sur les programmes prévus pour la période 1985-1987, les questions intéressant l'un ou l'autre programme ont été déterminées :

1. Activités du PAP présentant un intérêt pour le Plan Bleu

Lors de la mise en oeuvre de chaque action prioritaire, le Plan Bleu a montré qu'il s'intéressait à étudier à fond l'importance des problèmes traités à une échelle nationale ; puis au cours de la préparation des rapports de synthèse et des résumés, à identifier leur importance à l'échelle mondiale.

Pour les sujets d'intérêt général, le Plan Bleu devra utiliser les résultats généraux des actions relatives au PAP. Pour les sujets d'intérêt particulier, les questions suivantes ont été identifiées (qu'il a été convenu d'inclure dans le programme du PAP pour la période 1985-1987, comme appropriées).

Etablissements historiques : les aspects socio-économiques de la réhabilitation et de la reconstruction ; la méthodologie et les critères pour le choix des sites à protéger ; la théorie et la doctrine de protection ; le rapport entre le rôle des établissements historiques et le développement du tourisme.

Aménagement du territoire dans les zones sismiques : la protection des établissements historiques dans les zones sismiques ; la réhabilitation générale des zones côtières exposées à ce danger.

Déchets solides et liquides : les méthodes de gestion des déchets dans les grandes villes méditerranéennes ; la pollution transnationale ; l'importance et l'impact des facteurs les plus importants contribuant à la pollution (industrie, tourisme, etc).

Protection des sols : les aspects socio-économiques ; l'évaluation économique de l'érosion des sols dans les régions côtières et la perte de terre arable.

Tourisme : l'identification des politiques nationales ayant trait au développement du tourisme et dans un cadre mondial ; les changements de comportement touristique ; la corrélation tourisme-environnement-développement ; l'équilibre entre flux touristiques internes et étrangers ; les méthodes d'évaluation de la capacité d'accueil d'une région ; le tourisme dans l'arrière-pays face au tourisme sur les côtes ; le tourisme nautique ; le tourisme par rapport à la culture (le tourisme culturel).

Aquaculture : la méthodologie pour l'évaluation de la capacité potentielle de production alimentaire par l'aquaculture dans les zones côtières ; les aspects économiques du développement de l'aquaculture ; les prévisions concernant la production pour l'an 2000 ; les résultats des documents sur la sélection et la protection des sites et sur l'action réciproque aquaculture-environnement.

Sources d'énergie renouvelables : l'identification de l'intérêt porté par les pays méditerranéens et leurs possibilités visant à accroître la part de l'énergie solaire dans l'équilibre énergétique total d'un pays ; les problèmes, les possibilités et les perspectives du transport et de l'emmagasinage de l'énergie.

Pour prolonger l'action "sources d'énergie renouvelables" et à cause de son importance croissante pour le Bassin méditerranéen, il a été convenu d'étudier conjointement la possibilité de procéder à une étude sur l'utilisation et le réseau de gaz naturel. Cette prospective intéresse de très près le PB, le PAP traitant des influences sur la côte et de l'aménagement du territoire.

Planification intégrée des zones côtières : l'utilisation des résultats issus des activités du PAP prévues pour 1985 ; la participation des représentants du PB aux séminaires ; (à un stade ultérieur) planification des zones touristiques, des îles, des estuaires des grandes rivières.

Pour ce domaine particulier, le Plan Bleu propose les domaines suivants en ce qui concerne l'intérêt spécifique conjoint (thèmes de longue portée) ; interaction zones côtières/centres de l'arrière-pays ; évolution de la planification de projets centralisés à des projets décentralisés ; études des corrélations allant de scénarios globaux jusqu'à la planification intégrée des zones côtières, qui sera la base utilisée par le PAP pour procéder à son application dans les régions choisies ; identification des problèmes de conflit d'utilisation et discussions sur ces problèmes au cours de réunions conjointes.

Il a été convenu que lors de la formulation de la description des études de cas présentant des intérêts spécifiques conjoints, le Plan Bleu propose une liste d'indicateurs quantitatifs avec leur format pour être facilement traités. Si possible, ces indicateurs devront couvrir la Méditerranée dans son ensemble.

2. Activités du Plan Bleu présentant un intérêt pour le PAP

En formulant son plan de travail et dans la mise en oeuvre de ses activités, le PAP utilisera les activités arrivées à terme jusqu'à présent et les activités futures du Plan Bleu, en particulier :

- les études sectorielles de la Phase I du Plan Bleu ;
- le rapport de synthèse de la Phase I du Plan Bleu ;
- les documents de fond et la base de données de la Phase I ; et
- les scénarios et les documents de la Phase II du Plan Bleu.

Dans le cadre des domaines prioritaires d'activités où agit le PAP, se fondant sur les recommandations des réunions des Parties contractantes, le PAP a exprimé un intérêt particulier pour les résultats des activités du Plan Bleu ayant trait aux points suivants :

L'intérêt global : les tendances du développement ; les variantes possibles et optimales de développement global ainsi que du développement des grands secteurs de l'économie ; l'influence des régions avoisinantes sur le développement de la Méditerranée en général et sur le développement des secteurs tels que l'industrie, le transport et le tourisme ; prévisions mondiales des tendances démographiques et socio-économiques ; l'influence générale et les conséquences du développement futur de la technologie sur l'utilisation rationnelle des ressources de la Méditerranée ; les tendances qui peuvent jouer un rôle décisif pour les changements futurs (évaluation des possibilités pour encourager les effets positifs et contrôler les effets négatifs).

Les établissements humains : les orientations et tendances démographiques (migrations ville/arrière-pays) ; les évaluations alternatives de croissance pour les grandes villes côtières ; les estimations du développement des technologies de gestion pour les villes côtières et les systèmes communaux.

Les ressources en eau : les estimations mondiales de demande en eau, ceci étant la condition essentielle du développement ; les aspects sous-régionaux de l'adduction et de la consommation en eau ; l'identification de zones où l'on peut attendre un développement limité à cause de la pénurie d'eau.

La protection des sols : les tendances et les évaluations relatives à la gestion et la protection des terres arables, la désertification, la perte de terrains réservés à l'agriculture due à l'érosion, la croissance des établissements, les incendies de forêt et le changement d'utilisation.

Le tourisme : les tendances de la croissance de la demande dans les grandes zones réceptrices de la Méditerranée ; les estimations de divers secteurs du tourisme ; les influences des technologies contemporaines, du transport, du temps libre accru sur le tourisme en général et sur ses différents secteurs en particulier.

L'aquaculture : les estimations globales des besoins relatifs à la production alimentaire dans le Bassin méditerranéen et la part attribuée à l'aquaculture.

Les sources d'énergie renouvelables : les changements attendus dans la structure des sources d'énergie et de sa consommation ; les développements des nouvelles technologies.

3. La planification intégrée et la gestion des zones côtières - un domaine de contact

Bénéficiant des différentes études qui ont déjà été faites pour la première phase (par exemple, expertise 1 sur le système Terre/Mer) ou au cours de 1984 (analyse des méthodes dynamiques d'inventaire pour la région côtière, comparaison des processus de développement touristique sur les côtes, fichier des moyens de transport et des terminaux pour les hydrocarbures, etc) et souhaitant proposer des méthodes pratiques pour l'application de ses scénarios, le Plan Bleu a proposé une étude pilote d'inventaire dynamique des côtes (cette activité correspond au niveau mer/littoral du programme de la Phase II du Plan Bleu).

Comme indiqué dans le document du Plan Bleu pour 1986-1987, il est proposé de procéder à un développement de cette activité en associant étroitement le PAP. De plus, lorsqu'à la fin de 1987 cette activité publiera un guide sur "la méthode prospective d'aménagement du littoral", il est proposé que le PAP l'utilise ultérieurement sur une échelle plus large.

Il est entendu que la mise en oeuvre future de la planification intégrée demeure dans le cadre du PAP comme les Parties contractantes l'avaient décidé.